

Normes sociales et légitimité en Chine contemporaine

Isabelle Thireau



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/annuaire-ehess/19406>

ISSN : 2431-8698

Éditeur

EHESS - École des hautes études en sciences sociales

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2009

Pagination : 438-440

ISSN : 0398-2025

Référence électronique

Isabelle Thireau, « Normes sociales et légitimité en Chine contemporaine », *Annuaire de l'EHESS* [En ligne], | 2009, mis en ligne le 15 mai 2015, consulté le 20 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/annuaire-ehess/19406>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mai 2021.

EHESS

Normes sociales et légitimité en Chine contemporaine

Isabelle Thireau

Isabelle Thireau, *directrice d'études*

Nouvelles formes de normativité en Chine

- 1 LE séminaire s'est intéressé à la contribution que des auteurs comme Alfred Schütz, Charles Taylor et Paul Ricoeur peuvent apporter à la compréhension des transformations à l'œuvre au sein de la société chinoise, en partant d'une sociologie de l'éthique définie comme une analyse des manières de rendre manifestes les évaluations opérées par les différents groupes sociaux. Un exemple de mise à l'épreuve spécifique de ces évaluations a été ensuite étudié : celui qui a accompagné le mouvement de réhabilitation des victimes des campagnes politiques entre 1978 et 1986.
- 2 Dès 1976, mais surtout à partir de 1978, se déroule en effet en Chine un processus souvent ignoré, sans lequel pourtant la politique dite de réformes et d'ouverture n'aurait pas été possible. Ce processus, qui revêt les traits d'une justice de transition sans pouvoir être qualifié comme tel, présente deux composantes : d'un côté, le retrait de la plupart des étiquettes appliquées aux ennemis de classe depuis 1949 ; de l'autre, la réhabilitation des victimes de sanctions politiques injustes. Ces deux mouvements sont lancés par les plus hautes autorités du pays, même s'ils font écho au nombre croissant d'appels déposés, au cours des années 1960 et 1970, par des personnes qui contestent les punitions et les appartenances sociales leur ayant été attribuées. Ils sont très vite dépassés par l'afflux des demandes de révision formulées par des plaignants n'appartenant pas aux catégories définies, en 1978 et 1979, comme pouvant faire l'objet d'une réhabilitation. Ils vont avoir des conséquences non prévues sur les plans politique et moral.
- 3 Ce mouvement de réhabilitation a en effet encouragé certains de ceux qui étaient hier privés de parole à témoigner. Il a fait pour cela un nouvel usage de la figure de la

victime d'injustices qui avait ouvert la voie, du moins dans les campagnes, aux décennies totalitaires, une victime dont l'apparition publique permet à chaque fois d'introduire une distinction entre le présent immédiat et des faits passés, considérés comme révolus car soudain dicibles. Cette figure de la victime a été cependant utilisée de manière quasi inversée par rapport à l'époque de la réforme agraire : la victime d'injustices est privée de parole publique ; elle ne met pas autrui en accusation mais est lavée de tout blâme ; elle reconnaît, du fait de la réhabilitation dont elle fait l'objet, le pouvoir et l'autorité de l'autre élément de la paire relationnelle, celui-là même qui est à l'origine des sanctions injustes prononcées.

- 4 Les séances du séminaire ont montré comment l'espace de parole ainsi ouvert avait toutefois été étendu, voire distendu, dans des proportions bien plus vastes que ne l'avaient prévu les autorités, en raison des trois formes de dépassement opérées par ceux qui demandent alors la révision de leurs dossiers : des dépassements d'ordre temporel, factuel et normatif.
- 5 Le professeur Wang Hansheng, sociologue à l'Université de Pékin, est intervenue dans le séminaire avec deux riches exposés portant respectivement sur le système de médiation populaire tel qu'il existe aujourd'hui en Chine, et la toute récente réforme des modes d'évaluation de l'administration chinoise. Liu Chun, maître de conférences à l'Université chinoise de Hong Kong (Sciences politiques), a développé plusieurs points de sa thèse sur le développement de la citoyenneté en Chine, avec l'étude d'un cas de mobilisation collective autour d'un projet de construction à Shenzhen. Qu'elles en soient vivement remerciées.

Publications

- Membre du groupe éditorial du *Dictionnaire de la Chine contemporaine* dirigé par Thierry Sanjuan. Choix, coordination et supervision pour toutes les entrées « Société ». Rédaction d'une trentaine d'entrées, Paris, Armand Colin, 2006.
- Direction d'un numéro spécial de la revue *Études rurales* intitulé « D'une illégitimité à l'autre dans la Chine rurale contemporaine ». Ce numéro spécial international contient onze articles de chercheurs chinois, américains, anglais et français. Rédaction, avec Hua Linshan, de l'introduction et d'un article, avec Chang Shu, intitulé « La parole comme arme de mobilisation politique », *Études rurales*, septembre 2007, n° 179, p. 35-58.
- Avec Hua Linshan, « Du présent au passé », dans *Affaires locales. De l'espace social communautaire à l'espace public politique*, sous la dir. de Michèle Leclerc-Olive, Paris Karthala-Gemdev, 2006, p. 137-179, (nouvelle publication de la contribution à l'ouvrage collectif *Disputes au village chinois*, édité et publié en 2001).
- Avec Hua Linshan, « The critical competence of Chinese citizens : From lodging complaints to assessing social reality and public institutions », dans *Restructuring China. Party, state and society after the reform and open door*, sous la dir. de Katsuji Nakagane et Tomoyuki Kojima, Tokyo, The Toyo Bunko, 2006, p. 96-126.
- Avec Hua Linshan, « Liens personnels, expressions, repères d'identification. Actions expressives et nouveaux supports de communication », *Réseaux*, volume XXIII, n° 133, 2006, p. 69-100.
- « Judgments of legitimacy and illegitimacy : Normative life in the new Chinese workplaces ». *Revue française de sociologie*, vol. 48, 2007, p. 73-99.

INDEX

Thèmes : Sociologie